Règlement tel qu'adopté en 2ième lecture et mis en vigueur. à l'unanimité 89/04/10

RAPPORT AU CONSEIL

No 1621

REGLEMENT NO 3441

Modifiant le règlement VQZ-2 "Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières".

ATTENDU les pouvoirs accordés à la Ville de Québec par le chapitre 95 des lois du Québec de 1929 et ses modifications et plus particulièrement par les paragraphes 42° et suivants de l'article 336 dudit chapitre;

ATTENDU qu'il y a lieu, dans le quartier Duberger, de permettre l'implantation d'usages appartenant au groupe Commerce III - Hôtellerie, le long du boulevard Wilfrid-Hamel, à l'est de l'autoroute du Vallon;

ATTENDU que pour ce faire, il est nécessaire de créer un nouveau code de spécifications 13.07 et de l'appliquer dans la zone 1238-CI-13.01;

ATTENDU qu'il y a lieu, dans le quartier Les Saules, à l'ouest de l'autoroute Henri-IV, entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Michelet, de modifier les normes d'implantation des bâtiments dans une partie de la zone 1367-C-31.06 afin, notamment, de porter la hauteur maximale permise de treize (13) mètres à vingt-cinq (25) mètres;

ATTENDU que pour ce faire, il est nécessaire de créer un nouveau code de spécifications 31.09, une nouvelle note 75 et de nouvelles zones 1372-C-31.09 et 1373-C-31.06;

ATTENDU qu'il y a lieu, dans le quartier Neufchâtel, de permettre l'implantation de commerces à l'intersection de la rue Bernard et du boulevard Saint-Claude;

ATTENDU que pour ce faire, il est nécessaire de créer une nouvelle zone 14154-C-30.01 à même la zone 14103-HP-67.05;

ATTENDU qu'il y a lieu, de corriger un certain nombre d'erreurs ou d'omissions cléricales qui se sont glissées dans la rédaction du règlement VQZ-2;

ATTENDU qu'il y a lieu, d'introduire un article 67.1 afin de préciser le rôle des notes qui sont jointes au cahier des spécifications;

Il est ORDONNE et STATUE par règlement du Conseil municipal de la Ville de Québec et ledit Conseil ORDONNE et STATUE comme suit, savoir:

1. Le règlement VQZ-2 "Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières", est modifié par la suppression du chiffre "2.1" au troisième alinéa du paragraphe 5° de l'article 15.

2. L'article 63 de ce règlement est modifié par l'addition, à la fin du premier alinéa du paragraphe 1°, des mots suivants:

"Le symbole "N" suivi d'un chiffre de référence, inscrit en regard d'un groupe d'usages, indique que les usages appartenant à ce groupe sont autorisés et que la note en question qui est jointe au cahier des spécifications s'applique à ces usages.".

3. Ce règlement est modifié par l'addition, après l'article 67, du suivant:

"67.1 - **Notes**

Des notes particulières, jointes au cahier des spécifications pour en faire partie intégrante, peuvent s'appliquer dans un code de spécifications ou en regard d'une rubrique particulière dans un code de spécifications. Ces notes identifiées par le mot "Notes" ou le symbole "N" et un numéro de référence, font partie du règlement et le modifient en conséquence.".

4. L'article 125 de ce règlement est modifié par le remplacement, au début, du mot "Toute" par les mots "Dans les zones où les projets d'ensemble sont permis, toute".

5. L'article 187 de ce règlement est modifié de la façon suivante:

a) en remplaçant l'expression "Institution I" par l'expression "Public I" en regard du degré d'incidence contraignante 1;

b) en remplaçant l'expression "Institution II" par l'expression "Public II" en regard du degré d'incidence contraignante 6;

c) en ajoutant l'expression "Public III" en regard du degré d'incidence contraignante 6;

d) en ajoutant l'expression "Commerce VIII" en regard du degré d'incidence contraignante 7;

6. A) Ce règlement est modifié:

- en ajoutant les codes des spécifications 13.07, 31.09 et 50.04;

- en indiquant que la note 61 s'applique dans le code de spécifications 64.03;

- en indiquant que la note 49 s'applique dans le code de spécifications 66.01;

- en supprimant la mention que la note 29 s'applique en regard de la rubrique "spécifiquement permis" du code de spécifications 13.04;

- en fixant à 1.65 le rapport plancher/terrain maximum pour les usages reliés à l'administration, au service et à la vente au détail dans le code de spécifications 33.03;

- en fixant à 71.50 le nombre maximum de logements à l'hectare autorisé par le code de spécifications 60;

- en indiquant que l'article 164 s'applique dans le code de spécifications 17;

- en remplaçant l'expression "N-1" par un "*" en regard de la rubrique "Projet d'ensemble" dans les codes de spécifications 2.01, 7, 7.01, 8, 8.01, 8.02, 8.03, 63, 66.11, 66.14, 67.02, 67.03, 67.04, 67.05, 67.06, 67.07, 73, 80, 80.01, 81, 81.01, 81.02, 81.03, 81.04, 81.05 et 83;

- en remplaçant l'expression "N-1" par un "*" en regard des rubriques décrivant les usages commerciaux dans les codes de spécifications 31, 32, 32.01, 32.02, 32.03, 32.04, 32.05, 32.06 et 32.07;

- en remplaçant l'expression "N-16" par un "*" en regard de la rubrique "Projet d'ensemble" dans les codes de spécifications 86 et 86.01;

- en indiquant que la note 16 s'applique dans les codes de spécifications 86 et 86.01;

- en ajoutant au cahier des spécifications la note suivante:

  "75. Lorsqu'un bâtiment a plus de treize (13) mètres de hauteur, la marge de recul doit être d'au moins cinquante (50) mètres du côté de la rue Saint-Jean-Baptiste."

tel qu'il appert des pages contenant les codes de spécifications 2.01, 7, 7.01, 8, 8.01, 8.02, 8.03, 13.04, 13.07, 17, 31, 31.09, 32, 32.01, 32.02, 32.03, 32.04, 32.05, 32.06, 32.07, 33.03, 50.04, 60, 63, 64.03, 66.01, 66.11, 66.14, 67.02, 67.03, 67.04, 67.05, 67.06, 67.07, 73, 80, 80.01, 81, 81.01, 81.02, 81.03, 81.04, 81.05, 83, 86 et 86.01 qui sont jointes au présent règlement en annexe A pour en faire partie intégrante.

B) Le cahier des spécifications joint à ce règlement en annexe B est modifié en conséquence en y remplaçant les pages contenant les codes de spécifications de spécifications 2.01, 7, 7.01, 8, 8.01, 8.02, 8.03, 13.04, 17, 31, 32, 32.01, 32.02, 32.03, 32.04, 32.05, 32.06, 32.07, 33.03, 60, 63, 64.03, 66.01, 66.11, 66.14, 67.02, 67.03, 67.04, 67.05, 67.06, 67.07, 73, 80, 80.01, 81, 81.01, 81.02, 81.03, 81.04, 81.05, 83, 86 et 86.01 par les nouvelles pages contenant les codes de de spécifications 2.01, 7, 7.01, 8, 8.01, 8.02, 8.03, 13.04, 17, 31, 32, 32.01, 32.02, 32.03, 32.04, 32.05, 32.06, 32.07, 33.03, 60, 63, 64.03, 66.01, 66.11, 66.14, 67.02, 67.03, 67.04, 67.05, 67.06, 67.07, 73, 80, 80.01, 81, 81.01, 81.02, 81.03, 81.04, 81.05, 83, 86 et 86.01 qui sont jointes au présent règlement en annexe A pour en faire partie intégrante et en y ajoutant les nouvelles pages contenant les codes de spécifications 13.07, 31.09 et 50.04 qui sont également jointes au présent règlement en annexe I pour faire partie intégrante.

7. A) Ce règlement est modifié:

- en appliquant dans la zone 1238-CI-13.01 le code de spécifications 13.07 au lieu du code de spécifications 13.01 qui s'y applique actuellement;

- en créant les zones 1372-C-31.09 et 1373-C-31.06 à même la zone 1367-C-31.06 qui est réduite d'autant;

- en créant la zone 14154-C-30.01 à même la zone 14103-HP-67.05 qui est réduite d'autant,

le tout tel qu'il appert des plans du Service de l'urbanisme 88095-12-13 et 88095-14.2 en date du 24 février 1989 qui sont joints au présent règlement en annexe II pour en faire partie intégrante.

B) L'annexe A de ce règlement est modifiée en conséquence en y remplaçant les plans 88095-12-13 et 88095-14.2 du Service de l'urbanisme de la Ville de Québec en date du 14 décembre 1988 par les nouveaux plans 88095-12-13 et 88095-14.2 en date du 24 février 1989 qui sont joints au présent règlement en annexe II pour en faire partie intégrante.

8. Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

QUEBEC, le 3 avril 1989

Assentiment donné

10 AVR 1989

Maire

BOUTIN, ROY & ASSOCIES

Les plans dont il est fait mention à l'annexe I du présent règlement ne sont pas reproduits, pour cause. Les originaux faisant partie intégrante dudit règlement peuvent être consultés sur demande au Service du greffe.

REGLEMENT NO 3441

NOTES EXPLICATIVES

Le présent règlement a pour but:

1. de permettre, dans le quartier Duberger, l'implantation d'usages appartenant au groupe Commerce III - Hôtellerie, le long du boulevard Wilfrid-Hamel, à l'est de l'autoroute du Vallon;

2. de porter de treize (13) mètres à vingt-cinq (25) mètres la hauteur maximale des bâtiments dans une partie de la zone 1367-C-31.06 située dans le quartier Les Saules, à l'ouest de l'autoroute Henri-IV entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Michelet;

3. de permettre l'implantation d'usages commerciaux à l'intersection du boulevard Saint-Claude et de la rue Bernard dans le quartier Neufchâtel;

4. de corriger un certain nombre d'erreurs ou d'omissions de nature cléricale qui se sont glissées dans la rédaction du règlement VQZ-2.

DEUXIEME LECTURE

Le projet de règlement 3441 a été modifié avant sa présentation en deuxième lecture de la façon suivante:

- en supprimant, dans le code de spécifications 50.04, en regard de la rubrique "spécifiquement permis" l'expression "usages reliés au culte" puisque ces usages ne sont pas

autorisés par le schéma d'aménagement de la Communauté Urbaine de Québec dans la zone 14152-R-50.04 dans laquelle ce code de spécifications s'applique.

- en supprimant, dans le code des spécifications 66.01, la référence à la note 49 en regard de la rubrique "spécifiquement permis" puisque celle-ci apparaît déjà de la liste des notes qui s'appliquent dans ce code; il s'agit de la correction d'une erreur cléricale.

- en indiquant, dans le code de spécifications 13.04 que la note 29 s'applique en regard de la rubrique " spécifiquement exclus" au lieu d'en regard de la rubrique "spécifiquement permis"; il s'agit de la correction d'une erreur cléricale.

REGLEMENT NO 3441

ANNEXE I

Règlement VQZ-2- Annexe B, pages contenant les codes de spécifications 2.01, 7, 7.01, 8, 8.01, 8.02, 8.03, 13.04, 13.07, 17, 31, 31.09, 32, 32.01, 32.02, 32.03, 32.04, 32.05, 32.06, 32.07, 33.03, 50.04, 60, 63, 64.03, 66.01, 66.11, 66.14, 67.02, 67.03, 67.04, 67.05, 67.06, 67.07, 73, 80, 80.01, 81, 81.01, 81.02, 81.03, 81.04, 81.05, 83, 86 et 86.01.

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 2.1
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	N-6
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation III:Groupement caractere familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-10
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-10
Recreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 54		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	1240
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul laterale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	
Superficie maximum - Vente au detail	86	
RPT maximum - Administration & Service	88	
RPT maximum - Vente au detail	89	
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement drive couvert	136	

NOTE : 9. 01

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 7
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	N-6
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	N-7
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-11
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-10
Recreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul laterale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport batiment/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RFT maximum - Administration & Service	88	1.65
RFT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement drive couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 7.1
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture i:Culture	34	N-6
Agriculture ii:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation i:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation ii:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation iii:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation iv:Groupement caract. non familial	57	N-15
Habitation v:Maisons mobiles	58	
Habitation vi:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce i:D'accommodation	40	N-7
Commerce ii:Services administratifs	41	
Commerce iii:Hotellerie	42	
Commerce iv:De detail et de services	43	
Commerce v:Restauration et divertissement	44	
Commerce vi:De detail avec nuisances	45	
Commerce vii:De gros	46	
Commerce viii:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie i:Associable au comm. de detail	36	
Industrie ii:Sans nuisance	37	
Industrie iii:A nuisance faibles	38	
Industrie iv:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public i:A clientele de voisinage	48	N-10
Public ii:A clientele de quartier	49	
Public iii:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation i:De plein air	51	N-10
Recreation ii:De sport	52	
Recreation iii:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul lateraie	105	
Largeur combinee des cours lateraies	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE B
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	N-6
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-10
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-10
Recreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul lateraie	105	
Largeur combinee des cours lateraies	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	
Superficie maximum - Vente au detail	86	220
RPT maximum - Administration & Service	88	
RPT maximum - Vente au detail	89	1.10
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	8.80
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTE: 49, 61

F-3: F-5

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 8.1
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	N-6
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-10
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-10
Récreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul lateraie	105	
Largeur combinee des cours latérales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 8.2
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	N-6
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-15
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-10
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-10
Recreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul laterale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 8.3
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	N-6
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-11
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-11
Recreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 13.4
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation III:Groupement caractère familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	*
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	*
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	
Public II:A clientèle de quartier	49	
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	*
Récréation II:De sport	52	*
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE 29		
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTES: 4; 41; 56		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	13
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arrière	105	7.5
Marge de recul latérale	105	7.5
Largeur combinée des cours latérales	105	15
Indice d'occupation du sol	84	0.50
Rapport plancher/terrain	87	1.00
Aire libre	120	40
Aire d'agrément	120	10
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.32
RPT maximum - Vente au détail	89	1.32
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES: 30; 44

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 13.07
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation III:Groupement caractere familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	*
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	*
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	*
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	*
Recreation II:De sport	52	*
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 29		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	9
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arriere	105	6
Marge de recul laterale	105	7.5
Largeur combinee des cours laterales	105	15
Indice d'occupation du sol	84	0.50
Rapport bancher/terrain	87	1.00
Aire libre	120	40
Aire d'agrement	120	10
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.32
RPT maximum - Vente au detail	89	1.32
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTE: 30; 61

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 17
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation III:Groupement caractere familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	*
Commerce VII:De gros	46	*
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	*
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	
Recreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTES: 29; 53		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	13
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	9
Marge de recul arriere	105	6
Marge de recul laterale	105	2
Largeur combinee des cours laterales	105	15
Indice d'occupation du sol	84	0.50
Rapport plancher/terrain	87	1.00
Aire libre	120	40
Aire d'agrement	120	10
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	8
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	C
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	*
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 31
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation III:Groupement caractere familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	*
Commerce IV:De detail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	46	
Public II:A clientele de quartier	49	*
Public III:A clientele de region	50	*
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	
Recreation II:De sport	52	*
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 41		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arriere	105	11
Marge de recul lateraie	105	11
Largeur combinee des cours laterales	105	22
Indice d'occupation du sol	84	0.50
Rapport plancher/terrain	87	2.00
Aire libre	120	45
Aire d'agrement	120	15
Superficie maximum - Administration & Service	85	
Superficie maximum - Vente au detail	86	
RPT maximum - Administration & Service	88	3.30
RPT maximum - Vente au detail	89	3.30
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 31.09
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation III:Groupement caractere familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	*
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	*
Commerce IV:De detail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	
Recreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	25
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arriere	105	7.5
Marge de recul laterale	105	3
Largeur combinee des cours laterales	105	6
Indice d'occupation du sol	84	0.55
Rapport plancher/terrain	87	1.50
Aire libre	120	35
Aire d'agrement	120	5
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.32
RPT maximum - Vente au detail	89	1.32
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement drive couvert	136	

NOTES:75

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 32
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation III:Groupement caractere familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	*
Commerce IV:De detail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	
Recreation II:De sport	52	*
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 41		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arriere	105	11
Marge de recul lateraie	105	11
Largeur combinee des cours laterales	105	22
Indice d'occupation du sol	84	0.50
Rapport plancher/terrain	87	2.00
Aire libre	120	45
Aire d'agrement	120	15
Superficie maximum - Administration & Service	85	4400
Superficie maximum - Vente au detail	86	
RPT maximum - Administration & Service	88	2.20
RPT maximum - Vente au détail	89	2.20
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 32.1
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture i:Culture	34	
Agriculture ii:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation i:Unifamiliale isolee	54	
Habitation ii:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation iii:Groupement caractere familial	56	
Habitation iv:Groupement caract. non familial	57	
Habitation v:Maisons mobiles	58	
Habitation vi:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce i:D'accommodation	40	
Commerce ii:Services administratifs	41	*
Commerce iii:Hotellerie	42	*
Commerce iv:De detail et de services	43	*
Commerce v:Restauration et divertissement	44	*
Commerce vi:De detail avec nuisances	45	
Commerce vii:De gros	46	
Commerce viii:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie i:Associable au comm. de detail	36	*
Industrie ii:Sans nuisance	37	
Industrie iii:A nuisance faibles	38	
Industrie iv:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public i:A clientele de voisinage	48	
Public ii:A clientele de quartier	49	*
Public iii:A clientele de region	50	*
RECREATIVE (R)		
Recreation i:De plein air	51	
Recreation ii:De sport	52	*
Recreation iii:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTES: 38; 43		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arriere	105	11
Marge de recul latérale	105	11
Largeur combinee des cours latérales	105	22
Indice d'occupation du sol	84	0.50
Rapport plancher/terrain	87	2.00
Aire libre	120	45
Aire d'agrement	120	15
Superficie maximum - Administration & Service	85	
Superficie maximum - Vente au detail	86	
RPT maximum - Administration & Service	88	3.30
RPT maximum - Vente au detail	89	3.30
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 32.2
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture i:Culture	34	
Agriculture ii:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation i:Unifamiliale isolee	54	
Habitation ii:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation iii:Groupement caractere familial	56	
Habitation iv:Groupement caract. non familial	57	
Habitation v:Maisons mobiles	58	
Habitation vi:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce i:D'accommodation	40	
Commerce ii:Services administratifs	41	*
Commerce iii:Hotellerie	42	*
Commerce iv:De detail et de services	43	*
Commerce v:Restauration et divertissement	44	*
Commerce vi:De detail avec nuisances	45	
Commerce vii:De gros	46	
Commerce viii:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie i:Associable au comm. de detail	36	*
Industrie ii:Sans nuisance	37	
Industrie iii:A nuisance faibles	38	
Industrie iv:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public i:A clientele de voisinage	48	
Public ii:A clientele de quartier	49	*
Public iii:A clientele de region	50	*
RECREATIVE (R)		
Recreation i:De plein air	51	
Récreation ii:De sport	52	*
Recreation iii:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 41		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arriere	105	11
Marge de recul lateraie	105	11
Largeur combinee des cours lateraies	105	22
Indice d'occupation du sol	84	0.50
Rapport plancher/terrain	87	2.00
Aire libre	120	45
Aire d'agrement	120	15
Superficie maximum - Administration & Service	85	
Superficie maximum - Vente au detail	86	
RPT maximum - Administration & Service	88	3.30
RPT maximum - Vente au detail	89	3.30
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 32.3
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation III:Groupement caractere familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:hotellerie	42	*
Commerce IV:De detail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	
Recreation II:De sport	52	*
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 41		
NORMES DE LOTISSEMENT		
batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arriere	105	11
Marge de recul lateraie	105	11
Largeur combinee des cours lateraies	105	22
Indice d'occupation du sol	84	0.50
Rapport plancher/terrain	87	2.00
Aire libre	120	45
Aire d'agrement	120	15
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.32
RPT maximum - Vente au detail	89	1.32
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES: 69

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 32.4
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation III:Groupement caractere familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	*
Commerce IV:De detail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	
Public II:A clientele de quartier	49	*
Public III:A clientele de region	50	*
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	
Recreation II:De sport	52	*
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 41		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arriere	105	11
Marge de recul lateraie	105	11
Largeur combinee des cours laterales	105	22
Indice d'occupation du sol	84	0.50
Rapport plancher/terrain	87	2.00
Aire libre	120	45
Aire d'agrement	120	15
Superficie maximum - Administration & Service	65	
Superficie maximum - Vente au detail	86	
RPT maximum - Administration & Service	88	3.30
RPT maximum - Vente au detail	89	3.30
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 32.5
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture i:Culture	34	
Agriculture ii:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation i:Unifamiliale isolee	54	
Habitation ii:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation iii:Groupement caractere familial	56	
Habitation iv:Groupement caract. non familial	57	
Habitation v:Maisons mobiles	58	
Habitation vi:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce i:D'accommodation	40	
Commerce ii:Services administratifs	41	*
Commerce iii:Hotellerie	42	*
Commerce iv:De detail et de services	43	*
Commerce v:Restauration et divertissement	44	*
Commerce vi:De detail avec nuisances	45	
Commerce vii:De gros	46	
Commerce viii:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie i:Associable au comm. de detail	36	*
Industrie ii:Sans nuisance	37	
Industrie iii:A nuisance faibles	38	
Industrie iv:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public i:A clientele de voisinage	48	
Public ii:A clientele de quartier	49	
Public iii:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation i:De plein air	51	
Recreacion ii:De sport	52	*
Recreation iii:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 41		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	76	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arriere	105	11
Marge de recul lateraie	105	11
Largeur combinee des cours lateraies	105	22
Indice d'occupation du sol	84	0.50
Rapport plancher/terrain	87	2.00
Aire libre	120	45
Aire d'agrement	120	15
Superficie maximum - Administration & Service	85	4400
Superficie maximum - Vente au detail	86	
RPT maximum - Administration & Service	88	2.20
RPT maximum - Vente au detail	89	2.20
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES: 70

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 32.6
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation III:Groupement caractere familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	*
Commerce IV:De detail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	
Recreation II:De sport	52	*
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTES: 38; 43		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arriere	105	11
Marge de recul lateraie	105	11
Largeur combinee des cours lateraies	105	22
Indice d'occupation du sol	84	0.50
Rapport plancher/terrain	87	2.00
Aire libre	120	45
Aire d'agrement	120	15
Superficie maximum - Administration & Service	85	4400
Superficie maximum - Vente au detail	86	
RPT maximum - Administration & Service	88	2.20
RPT maximum - Vente au detail	89	2.20
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES: 65

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 32.7
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation III:Groupement caractere familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	*
Commerce IV:De detail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	46	
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	
Recreation II:De sport	52	*
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 41		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arriere	105	11
Marge de recul laterale	105	11
Largeur combinee des cours laterales	105	22
Indice d'occupation du sol	84	0.50
Rapport plancher/terrain	87	2.00
Aire libre	120	45
Aire d'agrement	120	15
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.32
RPT maximum - Vente au detail	89	1.32
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES: 68

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 33.3
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	*
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation III:Groupement caractere familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	*
Commerce IV:De detail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	*
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	
Récreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	9
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	4.5
Marge de recul arriere	105	4.5
Marge de recul laterale	105	3
Largeur combinee des cours laterales	105	6
Indice d'occupation du sol	84	0.55
Rapport plancher/terrain	87	1.00
Aire libre	120	35
Aire d'agrement	120	5
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	*
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 50.4
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	
Habitation III:Groupement caractère familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	
Public II:A clientèle de quartier	49	
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	*
Récréation II:De sport	52	*
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 52		
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 54		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	7.50
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11.0
Marge de recul arrière	105	11.0
Marge de recul latérale	105	3.0
Largeur combinée des cours latérales	105	9.0
Indice d'occupation du sol	84	0.10
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrément	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	
Superficie maximum - Vente au détail	86	
RPT maximum - Administration & Service	88	
RPT maximum - Vente au détail	89	
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART RÈGL	CODE 60
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-14
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	*
Habitation III:Groupement caractere familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	
Récreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS NOTE: 24		
NORMES DE LOTISSEMENT		
batiment isolé : largeur du lot	77	45
profondeur du lot	77	60
superficie du lot	77	3000
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	7.5
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	11
Marge de recul arriere	105	11
Marge de recul lateraie	105	3
Largeur combinee des cours lateraies	105	9
Indice d'occupation du sol	84	0.10
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement drive couvert	136	

NOTES:

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 63
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-56
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-12
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	
Recreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul laterale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES: 23

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 64.3
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	*
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation III:Groupement caractere familial	56	
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	*
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	*
Recreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	5.5
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	4.5
Marge de recul arriere	105	9
Marge de recul laterale	105	2
Largeur combinee des cours laterales	105	5.6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.60
Aire libre	120	55
Aire d'agrement	120	45
Superficie maximum - Administration & Service	85	
Superficie maximum - Vente au detail	86	220
RPT maximum - Administration & Service	88	1.10
RPT maximum - Vente au detail	89	1.10
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	8.80
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	156	

NOTES: 49, 61

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 66.1
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	N-3
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	N-3
Habitation III:Groupement caractère familial	56	N-3
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	*
Public II:A clientèle de quartier	49	
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	*
Récréation II:De sport	52	
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	6
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	4.5
Marge de recul arrière	105	9
Marge de recul latérale	105	2
Largeur combinée des cours latérales	105	6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.90
Aire libre	120	55
Aire d'agrément	120	35
Superficie maximum - Administration & Service	85	
Superficie maximum - Vente au détail	86	220
RPT maximum - Administration & Service	88	
RPT maximum - Vente au détail	89	1.10
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	8.80
Projet d'ensemble	93	
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :49, 61

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 00.11
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-11
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-11
Recreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul laterale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	85	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 66.14
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-11
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-11
Recreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul laterale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 67.2
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALe (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	N-10
Public II:A clientèle de quartier	49	
Public III:A clientèle de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-10
Récréation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 07.3
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation III:Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public II:A clientèle de quartier	49	N-11
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	N-11
Récréation II:De sport	52	
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Bâtiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arrière	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinée des cours latérales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrément	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 67.4
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-10
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-10
Recreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul lateraie	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement drive couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 67.5
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-10
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-10
Recreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul laterale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 67.6
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-11
Public II:A clientele de quartier	49	N-11
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-11
Récreation II:De sport	52	
Recréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul lateraie	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 67.7
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-11
Public II:A clientele de quartier	49	N-11
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-11
Récreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 73
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-11
Public II:A clientele de quartier	49	N-11
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-11
Récreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul laterale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport bâtiment/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 80
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	N-6
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	N-7
Commerce II:Services administratifs	41	N-8
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	N-8
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	N-11
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public II:A clientèle de quartier	49	N-11
Public III:A clientèle de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-11
Recreation II:De sport	52	N-11
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 51		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul lateraie	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	55
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

EX-2; EX-3; EX-4

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 80.1
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	N-6
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	N-7
Commerce II:Services administratifs	41	N-8
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	N-8
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	N-11
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-11
Public II:A clientele de quartier	49	N-11
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-11
Recreation II:De sport	52	N-11
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 41		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul laterale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	104	
% du stationnement prive couvert	130	

NOTES :

EX-3; EX-4

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 81
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	*
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	N-7
Commerce II:Services administratifs	41	N-8
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	N-8
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	*
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	*
Récreation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	9
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	7.5
Marge de recul arriere	105	9
Marge de recul lateraie	105	4.5
Largeur combinee des cours lateraies	105	9
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	0.90
Aire libre	120	55
Aire d'agrement	120	35
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 81.1
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varié	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	N-7
Commerce II:Services administratifs	41	N-8
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	N-8
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	N-11
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public II:A clientèle de quartier	49	N-11
Public III:A clientèle de région	50	N-11
RECREATIVE (R)		
Récreation I:De plein air	51	N-11
Récreation II:De sport	52	N-11
Récreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 41		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul lateraie	105	
Largeur combinée des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	4400
Superficie maximum - Vente au détail	86	13200
RPT maximum - Administration & Service	88	2.20
RPT maximum - Vente au détail	89	2.20
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	22.50
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 81.2
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	N-7
Commerce II:Services administratifs	41	N-8
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	N-8
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	N-11
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public II:A clientèle de quartier	49	N-11
Public III:A clientèle de region	50	N-11
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-11
Récreation II:De sport	52	N-11
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 41		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul lateraie	105	
Largeur combinée des cours lateraies	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	
Superficie maximum - Vente au detail	86	
RPT maximum - Administration & Service	88	3.30
RPT maximum - Vente au detail	89	3.30
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	58.50
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 81.3
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et élevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	N-7
Commerce II:Services administratifs	41	N-8
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De détail et de services	43	N-8
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	N-11
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-11
Public II:A clientele de quartier	49	N-11
Public III:A clientèle de region	50	N-11
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-11
Récréation II:De sport	52	N-11
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 41		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	
Superficie maximum - Vente au detail	86	
RPT maximum - Administration & Service	88	3.30
RPT maximum - Vente au détail	89	3.30
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	58.50
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement privé couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 81.4
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractère familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	N-7
Commerce II:Services administratifs	41	N-8
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	N-8
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De détail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	N-11
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public II:A clientèle de quartier	49	N-11
Public III:A clientèle de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-11
Récreation II:De sport	52	N-11
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul latérale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 81.5
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	N-7
Commerce II:Services administratifs	41	N-8
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	N-8
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	N-11
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	N-11
Public II:A clientèle de quartier	49	N-11
Public III:A clientèle de region	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	N-11
Récréation II:De sport	52	N-11
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 41		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isole : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul lateraie	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements a l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :

R-11; R-13

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 83
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	N-7
Commerce II:Services administratifs	41	
Commerce III:Hotellerie	42	
Commerce IV:De detail et de services	43	
Commerce V:Restauration et divertissement	44	
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	N-11
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientele de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	N-11
Récréation II:De sport	52	N-11
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	
Marge de recul arriere	105	
Marge de recul laterale	105	
Largeur combinee des cours laterales	105	
Indice d'occupation du sol	84	
Rapport plancher/terrain	87	
Aire libre	120	
Aire d'agrement	120	
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au détail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au détail	89	1.65
Nombre minimum de logements à l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :

R-12; R-13

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 86
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolée	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	*
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	*
Commerce IV:De detail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de détail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientèle de voisinage	48	*
Public II:A clientèle de quartier	49	
Public III:A clientèle de région	50	
RECREATIVE (R)		
Récréation I:De plein air	51	*
Récréation II:De sport	52	
Récréation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 41		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	9
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	4.5
Marge de recul arriere	105	9
Marge de recul lateraie	105	2
Largeur combinée des cours laterales	105	6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	1.20
Aire libre	120	55
Aire d'agrement	120	10
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nombre minimum de logements a l'hectare	94	7.20
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un établissement commercial	164	*
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :16

CAHIER DES SPECIFICATIONS	ART REGL	CODE 86.1
GROUPES D'UTILISATION		
AGRICOLE (A)		
Agriculture I:Culture	34	
Agriculture II:Culture et elevage	35	
RESIDENTIELLE (H)		
Habitation I:Unifamiliale isolee	54	N-9
Habitation II:Unifamiliale de type varie	55	N-9
Habitation III:Groupement caractere familial	56	N-12
Habitation IV:Groupement caract. non familial	57	N-13
Habitation V:Maisons mobiles	58	
Habitation VI:Habitation collective	59	
COMMERCIALE (C)		
Commerce I:D'accommodation	40	*
Commerce II:Services administratifs	41	*
Commerce III:Hotellerie	42	*
Commerce IV:De détail et de services	43	*
Commerce V:Restauration et divertissement	44	*
Commerce VI:De detail avec nuisances	45	
Commerce VII:De gros	46	
Commerce VIII:Stationnement	47	
INDUSTRIELLE (I)		
Industrie I:Associable au comm. de detail	36	*
Industrie II:Sans nuisance	37	
Industrie III:A nuisance faibles	38	
Industrie IV:A nuisance fortes	39	
PUBLIQUE (P)		
Public I:A clientele de voisinage	48	*
Public II:A clientele de quartier	49	
Public III:A clientèle de region	50	
RECREATIVE (R)		
Recreation I:De plein air	51	*
Récréation II:De sport	52	
Recreation III:A grands espaces	53	
SPECIFIQUEMENT EXCLUE NOTE: 41		
SPECIFIQUEMENT PERMIS		
NORMES DE LOTISSEMENT		
Batiment isolé : largeur du lot	77	
profondeur du lot	77	
superficie du lot	77	
NORMES D'IMPLANTATION		
Hauteur maximale	82	9
Hauteur minimale	82	
Marge de recul avant	105	4.5
Marge de recul arriere	105	9
Marge de recul laterale	105	2
Largeur combinee des cours latérales	105	6
Indice d'occupation du sol	84	0.35
Rapport plancher/terrain	87	1.20
Aire libre	120	55
Aire d'agrement	120	10
Superficie maximum - Administration & Service	85	550
Superficie maximum - Vente au detail	86	5500
RPT maximum - Administration & Service	88	1.65
RPT maximum - Vente au detail	89	1.65
Nomore minimum de logements à l'hectare	94	
Nombre maximum de logements à l'hectare	95	71.50
Projet d'ensemble	93	*
NORMES SPECIALES		
Type d'entreposage permis	160	
% de la superficie de terrain pour entreposage	160	
Logement permis dans un etablissement commercial	164	
% du stationnement prive couvert	136	

NOTES :16

REGLEMENT NO 3441

ANNEXE II

Plans 88095-12-13 et 88095-14.2 en date du 24 février 1989.

VILLE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné, qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec tenue le 27 février 1989, les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

3430 - Modifiant le règlement 2011 «Concernant les enseignes».

3437 - Modifiant le règlement numéro 3236 «Décrétant la construction d'un passage piétonnier aérien entre le bout du Mail Centre-Ville, le Palais de Justice et le stationnement sous l'autoroute Dufferin-Montmorency ainsi qu'un emprunt de 1 000 000,00 $ nécessaire à cette fin».

3439 - Décrétant la poursuite de la réalisation du programme d'aide à la rénovation des maisons de chambres, décrété par le règlement 3379 et un emprunt de 100 000,00 $ nécessaire à cette fin.

3440 - Sur l'utilisation temporaire d'un immeuble situé du côté sud du boulevard Saint-Joseph à proximité de la rue Lessard.

3441 - Modifiant le règlement VQZ-2 «Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières».

3442 - Modifiant le règlement VQZ-1 «Sur le zonage et l'urbanisme dans les secteurs Haute-Ville, Basse-Ville et Limoilou».

VQC-10 - Sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec.

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

Le Greffier de la Ville,

Antoine Carrier, avocat

Québec, le 28 février 1989

À être publié dans LE SOLEIL
les 4 et 6 mars 1989

[illegible] pour publication

[illegible] mars 89

LA VILLE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que lors d'une séance tenue le 27 février 1989, le Conseil municipal de la Ville de Québec a adopté en première lecture le projet de règlement numéro 3441 "Modifiant le règlement VQZ-2 "Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières" ", dans le but:

1° - de permettre, dans le quartier Duberger, l'implantation d'usages appartenant au groupe Commerce III - Hôtellerie, le long du boulevard Wilfrid-Hamel, à l'est de l'autoroute du Vallon et,

- en créant pour ce faire, un nouveau code de spécifications 13.07 et en l'appliquant dans la zone 1238-CI-13.01, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 1 ci-après illustré;

2° - de modifier, dans le quartier Les Saules, à l'ouest de l'autoroute Henri-IV, entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Michelet, les normes d'implantation des bâtiments dans une partie de la zone 1367-C-31.06 afin, notamment, de porter la hauteur maximale permise de treize (13) mètres à vingt-cinq (25) mètres et,

- en créant pour ce faire, un nouveau code de spécifications 31.09, une nouvelle note 75 et de nouvelles zones 1372-C31.09 et 1373-C-31.06, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 2 ci-après illustré;

3° - de permettre, dans le quartier Neufchâtel, l'implantation de commerces à l'intersection de la rue Bernard et du boulevard Saint-Claude et,

- en créant pour ce faire, une nouvelle zone 14154-C-30.01 à même la zone 14103-HP-67.05, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 3 ci-après illustré;

4° - de corriger un certain nombre d'erreurs ou d'omissions cléricales qui se sont glissées dans la rédaction du règlement VQZ-2;

5° - d'introduire un article 67.1 afin de préciser le rôle des notes qui sont jointes au cahier des spécifications.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement en s'adressant au bureau du Greffier de la Ville, 2 rue des Jardins, bureau 216.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 388 de la Charte de la Ville.

(croquis 1, 2 et 3)

Le Greffier de la Ville,

Antoine Carrier, avocat

Québec, le 1er mars 1989

A être publié dans: Le Soleil
Aux dates suivantes: 4 et 6 mars

LE SOLEIL

Samedi le 4 mars 1989

VILLE DE québec

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec tenue le 27 février 1989, les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

3430 – Modifiant le règlement 2011 "Concernant les enseignes".

3437 – Modifiant le règlement numéro 3236 "Décrétant la construction d'un passage piétonnier aérien entre le bout du Mail Centre-Ville, le Palais de Justice et le stationnement sous l'autoroute Dufferin-Montmorency ainsi qu'un emprunt de 1 000 000,00$ nécessaire à cette fin".

3439 – Décrétant la poursuite de la réalisation du programme d'aide à la rénovation des maisons de chambres, décrété par le règlement 3379 et un emprunt de 100 000,00$ nécessaire à cette fin.

3440 – Sur l'utilisation temporaire d'un immeuble situé du côté sud du boulevard Saint-Joseph à proximité de la rue Lessard.

3441 – Modifiant le règlement VQZ-2 "Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières".

3442 – Modifiant le règlement VQZ-1 "Sur le zonage et l'urbanisme dans les secteurs Haute-Ville, Basse-Ville et Limoilou".

VQC-10 – Sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec.

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Québec le 28 février 1989

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une séance tenue le 27 février 1989, le Conseil municipal de la Ville de Québec a adopté en première lecture le projet de règlement numéro 3441 "Modifiant le règlement VQZ-2 "Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières" ", dans le but:

1- de permettre, dans le quartier Duberger, l'implantation d'usages appartenant au groupe Commerce III - Hôtellerie, le long du boulevard Wilfrid-Hamel, à l'est de l'autoroute du Vallon et,
   — en créant pour ce faire, un nouveau code de spécifications 13.07 et en l'appliquant dans la zone 1238-CI-13.01, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 1 ci-après illustré;

2- de modifier, dans le quartier Les Saules, à l'ouest de l'autoroute Henri-IV, entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Michelet, les normes d'implantation des bâtiments dans une partie de la zone 1367-C-31.06 afin, notamment, de porter la hauteur maximale permise de treize (13) mètres à vingt-cinq (25) mètres et,
   — en créant pour ce faire, un nouveau code de spécifications 31.09, une nouvelle note 75 et de nouvelles zones 1372-C-31.09 et 1373-C-31.06, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 2 ci-après illustré;

3- de permettre, dans le quartier Neufchâtel, l'implantation de commerces à l'intersection de la rue Bernard et du boulevard Saint-Claude et,
   — en créant pour ce faire, une nouvelle zone 14154-C-30.01 à même la zone 14103-HP-67.05, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 3 ci-après illustré;

4- de corriger un certain nombre d'erreurs ou d'omissions cléricales qui se sont glissées dans la rédaction du règlement VQZ-2;

5- d'introduire un article 67.1 afin de préciser le rôle des notes qui sont jointes au cahier des spécifications.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement en s'adressant au bureau du Greffier de la Ville, 2, rue des Jardins, bureau 216.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 388 de la Charte de la Ville.

CROQUIS NO 1

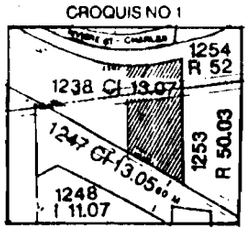

CROQUIS NO 2

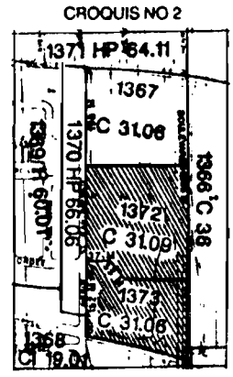

CROQUIS NO 3

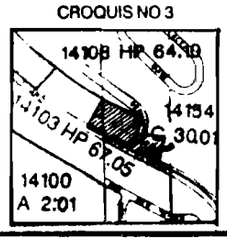

Québec, le 1er mars 1989

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Soleil

Lundi le 6 mars 1989

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec tenue le 27 février 1989, les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

3430 - Modifiant le règlement 2011 "Concernant les enseignes".

3437 - Modifiant le règlement numéro 3236 "Décrétant la construction d'un passage piétonnier aérien entre le bout du Mail Centre-Ville, le Palais de Justice et le stationnement sous l'autoroute Dufferin-Montmorency ainsi qu'un emprunt de 1 000 000,00 $ nécessaire à cette fin".

3439 - Décrétant la poursuite de la réalisation du programme d'aide à la rénovation des maisons de chambres, décrété par le règlement 3379 et un emprunt de 100 000,00 $ nécessaire à cette fin.

3440 - Sur l'utilisation temporaire d'un immeuble situé du côté sud du boulevard Saint-Joseph à proximité de la rue Lessard.

3441 - Modifiant le règlement VQZ-2 "Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières".

3442 - Modifiant le règlement VQZ-1 "Sur le zonage et l'urbanisme dans les secteurs Haute-Ville, Basse-Ville et Limoilou".

VQC-10 - Sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec.

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

Québec, le 28 février 1989

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

VILLE DE québec

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une séance tenue le 27 février 1989, le Conseil municipal de la Ville de Québec a adopté en première lecture le projet de règlement numéro 3441 "Modifiant le règlement VQZ-2 "Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières" ", dans le but:

de permettre, dans le quartier Duberger, l'implantation d'usages appartenant au groupe Commerce III - Hôtellerie, le long du boulevard Wilfrid-Hamel, à l'est de l'autoroute du Vallon et,

— en créant pour ce faire, un nouveau code de spécifications 13.07 et en l'appliquant dans la zone 1238-CI-13.01, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 1 ci-après illustré;

de modifier, dans le quartier Les Saules, à l'ouest de l'autoroute Henri-IV, entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Michelet, les normes d'implantation des bâtiments dans une partie de la zone 1367-C-31.06 afin, notamment, de porter la hauteur maximale permise de treize (13) mètres à vingt-cinq (25) mètres et,

— en créant pour ce faire, un nouveau code de spécifications 31.09, une nouvelle note 75 et de nouvelles zones 1372-C-31.09 et 1373-C-31.06, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 2 ci-après illustré;

de permettre, dans le quartier Neufchâtel, l'implantation de commerces à l'intersection de la rue Bernard et du boulevard Saint-Claude et,

— en créant pour ce faire, une nouvelle zone 14154-C-30.01 à même la zone 14103-HP-67.05, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 3 ci-après illustré;

de corriger un certain nombre d'erreurs ou d'omissions cléricales qui se sont glissées dans la rédaction du règlement VQZ-2;

d'introduire un article 67.1 afin de préciser le rôle des notes qui sont jointes au cahier des spécifications.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement en s'adressant au bureau du Greffier de la Ville, 2, rue des Jardins, bureau 216.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 388 de la Charte de la Ville.

CROQUIS NO 1

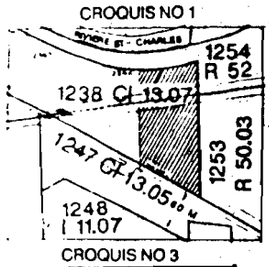

CROQUIS NO 2

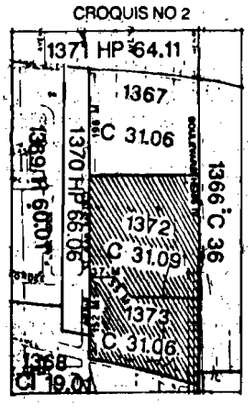

CROQUIS NO 3

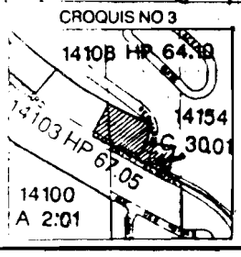

Québec, le 1er mars 1989

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

VILLE DE québec

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que lors d'une séance tenue le 27 février 1989, le Conseil municipal de la Ville de Québec a adopté en première lecture le projet de règlement numéro 3442 "Modifiant le règlement VQZ-1 "Sur le zonage et l'urbanisme dans les secteurs Haute-Ville, Basse-Ville et Limoilou" ", dans le but:

1°- de permettre l'implantation des usages appartenant au groupe Commerce III - Hôtellerie dans le quartier Vieux-Québec dans la zone 431-M-89.03 située de part et d'autre de la rue Saint-Jean entre la rue Sainte-Angèle et la rue Collins ainsi que le long de la Côte du Palais jusqu'à la rue McMahon et,

- en créant pour ce faire, un nouveau code de spécifications 89.32 et une nouvelle zone 430-M-89.32 à même les zones 430-M-89.01 et 431-M-89.03, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 1 ci-après illustré;

2°- de permettre l'implantation d'usages commerciaux aux sous-sol, rez-de-chaussée et 1er étage des bâtiments situés dans le quartier Vieux-Québec-Basse-Ville dans une partie de la zone 820-M-89.27 située entre les rues Saint-André, Saint-Thomas, Saint-Paul et le prolongement de l'intersection de la Côte Dambourgès et,

- en créant pour ce faire, un nouveau code de spécifications 89.30 et une nouvelle zone 850-M-89.30 à même la zone 820-M-89.27, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 2 ci-après illustré;

3°- de permettre l'implantation d'usages accessoires aux usages du groupe Commerce II - Services administratifs, dans une partie de la zone 210-CP-30.03 située dans le quartier Montcalm au sud du Chemin Saint-Louis, à l'est de la rue Place de Mérici et,

- en créant pour ce faire, une nouvelle note 52, un nouveau code de spécifications 30.1 et une nouvelle zone 251-CP-30.11 à même la zone 210-CP-30.03, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 3 ci-après illustré;

4°- de permettre l'implantation des maisons de pension dans le quartier Montcalm, en bordure du côté nord du Chemin Saint-Louis entre l'avenue des Laurentides et l'avenue des Érables et,

- en créant pour ce faire, un nouveau code de spécifications 63.53 et une nouvelle zone 250-H-63.53 à même la zone 213-H-63.03, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 4 ci-après illustré;

5°- de favoriser, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, du côté nord du boulevard Saint-Cyrille à l'est de la rue Berthelot, la densification et la mixité du développement de cette partie du centre-ville régional et, à cette fin d'y permettre l'implantation de bâtiments à vocation mixte et d'y augmenter les normes d'implantation applicables et,

- en créant pour ce faire, les nouveaux codes de spécifications 83.11 et 83.12, une nouvelle note 53 ainsi que les nouvelles zones 348-M-83.11 et 349-M-83.12 à même la zone 332-H-63.09 et en agrandissant la zone 333-R-50.01 à même la zone 332-H-63.09 le tout tel que démontré sur le croquis numéro 5 ci-après illustré;

6°- de favoriser, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, du côté ouest de la rue de la Chevrotière, au sud de la rue Saint-Amable, la mixité des fonctions et,

- en agrandissant pour ce faire, la zone 314-CP-40.04 à même la zone 319-M-86.13, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 6 ci-après illustré;

7°- de corriger un certain nombre d'erreurs ou d'omissions cléricales qui se sont glissées dans la rédaction du règlement VQZ-1;

8°- d'introduire un article 67.1 afin de préciser le rôle des notes qui sont jointes au cahier des spécifications;

Les personnes intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement en s'adressant au bureau du Greffier de la Ville, 2 rue des Jardins, bureau 216.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 388 de la Charte de la Ville.

CROQUIS NO 2

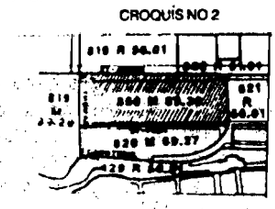

CROQUIS NO 1

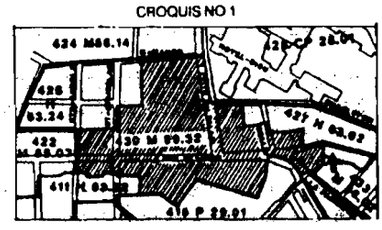

CROQUIS NO 3

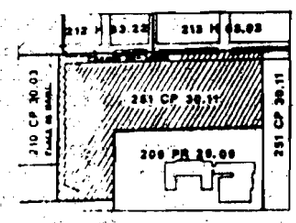

CROQUIS NO 4

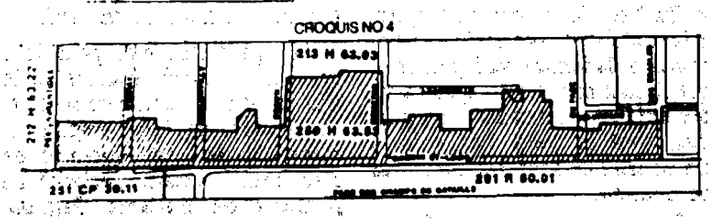

CROQUIS NO 5

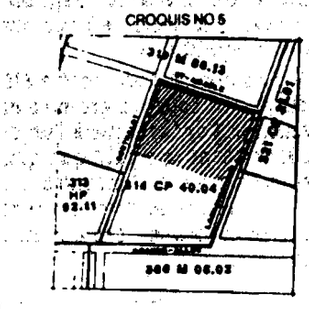

CROQUIS NO 6

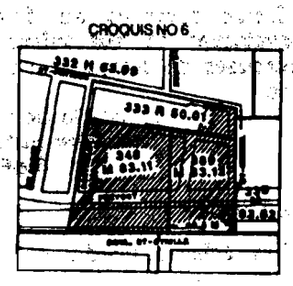

Québec, le 1er mars 1989

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat